

/ TEMPS DE TRAVAIL

octobre 2013

LE GOUVERNEMENT S'ALIGNE SUR LA COUR DES COMPTES !

DE LA MÊME FAÇON QUE LA COUR DES COMPTES VIENT DE SORTIR UN RAPPORT TOTALEMENT À CHARGE CONTRE LES AGENTS DU GROUPE EDF SUR LE TEMPS DE TRAVAIL, SANS MÊME AVOIR DAIGNÉ ENTENDRE LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ; LE GOUVERNEMENT VIENT À SON TOUR PAR LA VOIX DU MINISTRE DE L'ÉNERGIE DE RÉPONDRE SANS AVOIR EU DE CONTACTS AVEC LES SYNDICATS. VIVE LE DIALOGUE SOCIAL !

QUE DIT LE MINISTRE ?

- **Maîtrise des coûts**

« Que dans le contexte de hausse des prix de l'énergie (...), il est effectivement indispensable que l'organisation du travail permette une bonne disponibilité du parc de production impliquant une efficacité de son exploitation et qu'elle garantisse ainsi la maîtrise des coûts ».

Rien n'est dit sur les raisons réelles qui entraînent cette hausse des prix de l'énergie, rien sur les efforts de productivité demandés aux salariés ces dernières années et qui continuent aujourd'hui (plan Spark), rien non plus sur le niveau de dividendes exigé par l'Etat qui est l'un des plus élevés du CAC 40 !

Non, la solution serait dans la maîtrise des coûts et donc sur le personnel. Vision caricaturale et qui traduit une vision idéologique de ce dossier. Et notre Ministre « cost-killer » de poursuivre en invitant à une négociation au sein du groupe EDF « **tirant profit des travaux de la Cour** » ! Rien que cela !

« Que ce soit avec les retraites, la camieg ou pour les garanties en droit du travail, c'est bien l'alignement de plus en plus grand vers le droit commun qui est en cause ignorant à dessein les spécificités de nos missions de service public et l'équilibre social ».

- **Des heures supplémentaires moins rémunérées**

Enfin, pour faire bonne mesure, le Ministre indique que sur la « question des modalités de décompte des heures supplémentaires, le Gouvernement examinerait favorablement les propositions issues du dialogue social (...) **qui permettraient un rapprochement des pratiques de la branche avec le droit commun en la matière** ». Au lieu de s'interroger sur le « pourquoi » de ces heures supplémentaires, le Ministre a trouvé la même parade que la Cour des Comptes, à savoir en réduire les coûts. Totalement inacceptable pour FO !

Ainsi, le Gouvernement socialiste est prêt à remettre en cause les principes de l'accord de 1999 signé sous le Gouvernement Jospin ainsi que les modalités statutaires de décompte des heures supplémentaires !

Que ce soit avec les retraites, que ce soit avec la camieg (prélèvement de 170 millions pour le régime de droit commun) ou que ce soit pour les garanties en droit du travail, c'est bien l'alignement de plus en plus grand vers ce droit commun qui est en cause ignorant à dessein les spécificités de nos missions de service public et l'équilibre social sur lequel tout cela est bâti.

FO ÉNERGIE ET MINES CONTINUERA POUR SA PART À ŒUVRER AUX CÔTÉS DES AGENTS POUR LA DÉFENSE DE LEUR CONTRAT SOCIAL, COMME NOUS L'AVONS FAIT RÉCEMMENT ET VICTORIEUSEMENT CONTRE L'INTRODUCTION DES LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES DANS LES IEG OU ENCORE EN MENANT BATAILLE CONTRE L'ACCORD PÉNIBILITÉ QUI REMET EN CAUSE LES SERVICES ACTIFS.

DANS CE DERNIER CAS, NOTRE OBJECTION N'A PAS ÉTÉ RETENUE DU FAIT DU REFUS DE LA CFDT ET DE LA CFE-CGC DE FAIRE OPPOSITION AVEC NOUS FACE À CET ACCORD SIGNÉ PAR LA SEULE CGT.

MAIS QUE L'ON NE COMPTE PAS SUR NOUS POUR MODIFIER À LEUR DÉTRIMENT LE CONTRAT SOCIAL DES AGENTS QUE REPRÉSENTE NOTRE STATUT !